



COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

MESURE EXCEPTIONNELLE POUR ÉVITER LE GEL DE VOS CONDUITES D'EAU

Rivière-Rouge, le 14 mars 2019 - Le Service des travaux publics dénombre plusieurs cas de gel depuis les derniers jours.

Afin de prévenir le gel des conduites d'eau de votre propriété, la Ville de Rivière-Rouge conseille aux citoyens qui sont alimentés par le réseau d'aqueduc de la Ville (secteurs L'Annonciation, Marchand et Sainte-Véronique) de laisser couler un mince filet d'eau comparable au diamètre d'une paille pour boire.

ATTENTION, cette mesure de prévention vise les propriétés dont les conduites d'eau sont exposées au gel ou si elles sont situées sous un espace déneigé, par exemple sous votre stationnement. Dans de tels cas, nous vous incitons à adopter cette mesure préventive jusqu'au 15 avril prochain.

- 30 -

Source : Michel Robidoux, directeur
Service des travaux publics
819 275-2929 poste 221